

DÉCLARATION RELATIVE AUX ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES

VEUILLEZ REMPLIR CETTE DÉCLARATION EN PRENANT SOIN D'ÉCRIRE LISIBLEMENT EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE

	À remplir (obligatoire)		
ÉTABLISSEMENT OU SERVICE :		EMPLOYÉ ☐ BÉNÉVOLE ☐	
SECTION 1	RENSEIGNEMENTS PERSONNE	LS	
NOM DE FAMILLE (si vous portez plus d'un nom	de famille, veuillez inscrire vos noms dans leu	ur ordre usuel)	
PRÉNOM (1)	PRÉNOM (2)	PRÉNOM (2)	
DATE DE NAISSANCE (AAAA-MM-JJ)	SEXE Masculin Féminin	N° DE TÉLÉPHONE	
ADRESSE ACTUELLE (n°, rue, app.)	Masculin	I	
VILLE	PROVINCE	CODE POSTAL	
ADRESSE PRÉCÉDENTE (nº, rue, app.) (si vous	demeurez à l'adresse actuelle depuis moins	de cinq ans)	
VILLE	PROVINCE	CODE POSTAL	
SECTION 2 A - INFRACTIONS CRIMINELLES	DÉCLARATIONS DE CULPABILI	lE	
toute feuille additionnelle.	DÉCLADATIONS DE CUI DARILL	rć	
	on criminelle au Canada ou à l'étranger ou. si	j'ai été déclaré coupable d'une telle infraction, j'en ai	
obtenu le pardon.	on ommene da oanada oa a rokangor oa, oi	j al oce decide dedpaste d'une telle l'illiabilen, j en al	
J'ai été déclaré coupable, au Canada ou à l'ét	ranger, de l'infraction ou des infractions crimir	- Haran Sankara	
		nelles sulvantes :	
NATURE DE L'INFRACTION	DATE (AAAA-MM-JJ) LIEU DU TRIB		
NATURE DE L'INFRACTION	DATE (AAAA-MM-JJ) LIEU DU TRIB		
	DATE (AAAA-MM-JJ) LIEU DU TRIB		
B – INFRACTIONS PÉNALES ☐ Je n'ai pas été déclaré coupable d'une infracti			
B – INFRACTIONS PÉNALES		UNAL	
B – INFRACTIONS PÉNALES ☐ Je n'ai pas été déclaré coupable d'une infractiobtenu le pardon.	on pénale au Canada ou à l'étranger ou, si j'a	i été déclaré coupable d'une telle infraction, j'en ai	
B – INFRACTIONS PÉNALES Je n'ai pas été déclaré coupable d'une infraction obtenu le pardon. ou	on pénale au Canada ou à l'étranger ou, si j'a ranger, de l'infraction ou des infractions pénal	i été déclaré coupable d'une telle infraction, j'en ai	
B – INFRACTIONS PÉNALES Je n'ai pas été déclaré coupable d'une infraction obtenu le pardon. ou J'ai été déclaré coupable, au Canada ou à l'ét	on pénale au Canada ou à l'étranger ou, si j'a ranger, de l'infraction ou des infractions pénal	UNAL i été déclaré coupable d'une telle infraction, j'en ai es suivantes :	

SECTION 3 A	FION 3 ACCUSATIONS ENCORE PENDANTES		
A - INFRACTIONS CRIMINELLES			
☐ Je ne fais pas l'objet d'une accusation encore p	endante pour une infraction	n criminelle au Canada ou à l'étranger.	
ou			
Je fais l'objet d'une ou de plusieurs accusations suivantes :	encore pendantes, au Can	nada ou à l'étranger, pour l'infraction ou les infractions criminelles	
NATURE DE L'INFRACTION	DATE (AAAA-MM-JJ)	LIEU DU TRIBUNAL	
B – INFRACTIONS PÉNALES			
☐ Je ne fais pas l'objet d'une accusation encore p	endante pour une infraction	n pénale au Canada ou à l'étranger.	
ou			
Je fais l'objet d'une ou de plusieurs accusations suivantes :	encore pendantes, au Can	nada ou à l'étranger, pour l'infraction ou les infractions pénales	
NATURE DE L'INFRACTION	DATE (AAAA-MM-JJ)	LIEU DE L'INFRACTION ET, LE CAS ÉCHÉANT, DU TRIBUNAL	
SECTION 4	ORDONNANCES J	IUDICIAIRES	
Je ne fais pas l'objet d'une ordonnance judiciain ou	e qui subsiste contre moi, a	ıu Canada ou à l'étranger.	
☐ Je fais l'objet d'une ou de plusieurs ordonnance	s judiciaires qui subsistent	contre moi, au Canada ou à l'étranger, à savoir :	
NATURE DE L'ORDONNANCE	DATE (AAAA-MM-JJ)	LIEU DE L'ORDONNANCE	
a Loi sur l'instruction publique prévoit :			

- Que le présent formulaire de déclaration doit être transmis au centre de services scolaire;
- Que toute personne œuvrant auprès d'élèves mineurs ou étant régulièrement en contact avec eux doit, dans les 10 jours de celui où elle en est elle-même informée, déclarer au centre de services scolaire tout changement relatif à ses antécédents judiciaires, qu'elle ait ou non déjà fourni une déclaration qui porte sur ses antécédents judiciaires;
- Que la personne titulaire d'une autorisation d'enseigner doit, dans les 10 jours de celui où elle en est elle-même informée, déclarer au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport tout changement relatif à ses antécédents judiciaires, qu'elle ait ou non déjà fourni une déclaration qui porte sur ses antécédents judiciaires;
- Que le centre de services scolaire doit informer le ministre de l'Éducation du Québec de chacun des cas où elle conclut à l'existence d'un lien entre les antécédents judiciaires d'une personne titulaire d'une autorisation d'enseigner et les fonctions qui lui sont confiées ou qui sont susceptibles de lui être confiées au sein du centre de services scolaire;
- Que le centre de services scolaire peut vérifier ou faire vérifier cette déclaration, notamment par un corps de police du Québec, et, à cette fin, communiquer et recevoir tout renseignement nécessaire à la vérification de cette déclaration;
- Que le centre de services scolaire doit s'assurer que toute personne appelée à œuvrer auprès de ses élèves mineurs ou à être régulièrement en contact avec eux n'a pas d'antécédents judiciaires en lien avec les fonctions exercées ou susceptibles de lui être confiées au sein du centre de services scolaire.

La Charte des droits et libertés de la personne prévoit :

Que nul ne peut congédier, refuser d'embaucher ou autrement pénaliser dans le cadre de son emploi une personne du seul fait qu'elle a été déclarée coupable d'une infraction pénale ou criminelle, si cette infraction n'a aucun lien avec l'emploi ou si cette personne en a obtenu le pardon.

AVIS

- Le centre de services scolaire peut exiger qu'une pièce d'identité officielle avec photo (permis de conduire, carte d'assurance maladie, passeport, etc.) soit présentée à une personne autorisée à cette fin afin de pouvoir s'assurer de l'exactitude des renseignements personnels tels que les nom, prénom et date de naissance.
- Tout formulaire de déclaration sera considéré comme incomplet et sera retourné à l'expéditeur dans les cas suivants : formulaire non signé ou absence de réponse à une ou plusieurs questions.
- Toute fausse déclaration peut entraîner le rejet d'une candidature ou des mesures administratives ou disciplinaires.
- Tous les antécédents judiciaires doivent être déclarés. Toutefois, seuls les antécédents judiciaires qui, de l'avis du centre de services scolaire, ont un lien avec les fonctions seront

Je certifie que les renseignements fournis dans cette déclaration sont exacts et complets et je m'engage à déclarer tout changement relatif à mes antécédents judiciaires.

Signature (signature électronique NON acceptée)

Date (Date électronique NON acceptée)

Important : Joindre copie de deux pièces d'identité avec adresse et photo (exemple : permis de conduire, carte d'assurance maladie)